



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

DEMANDE D'INSTALLATION D'ÉCHAFAUDAGE

Votre dossier complet doit être acheminé au service instructeur au minimum 15 jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public.

DEMANDEUR :

Je soussigné(e), Mme – M. (*rayez la mention inutile*) Nom : Prénom :
en qualité de (propriétaire...)

Domicilié(e) :

Tél. : Mail :

Sollicite l'autorisation d'installer un échafaudage sur le domaine public.

ENTREPRISE REALISANT LES TRAVAUX :

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax : Mail :

Responsable du chantier :

Numéro de SIRET :

CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX :

Adresse des travaux :

*Attention : en cas d'installation d'échafaudage sur la rue de Montlhéry ou la rue de Sainte Geneviève, la demande doit être adressée au Conseil Départemental 91, Direction des infrastructures et de la voirie Unité Technique Territoriale Nord-Ouest
4 Allée François Cevert, 91310 Linas - Téléphone : 01 69 63 31 50*

Pour effectuer : UN RAVALEMENT

AUTRES TRAVAUX (à préciser) :

Références du permis de construire ou déclaration préalable, s'il y a lieu :

Fournir un plan indiquant l'emprise de l'échafaudage.
(En l'absence de cette pièce le dossier ne pourra être instruit)

Longueur de l'échafaudage : Emprise projetée (largeur) :

Date de début du chantier : Date de fin du chantier :

Nombre d'emplacement(s) de stationnement neutralisé(s) :

TARIFICATION :

L'occupation du domaine public est soumise à une taxe selon la délibération d'actualisation des tarifs en vigueur.

Emprise au sol (arrondi au m ² supérieur) M ²	Tarification	Nombre de jours	Total
	x 1.43€ (1 ^{er} mois)	x	= €
	x 0.71€ (à compter du 2 ^{ème} mois)	x	= €
		TOTAL	... €

Merci de préciser qui du demandeur ou de l'entreprise doit être titré : DEMANDEUR ENTREPRISE

L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune.

Date et signature du demandeur :

La demande est à déposer au :
Centre municipal de la Guette, 6 allée de la Guette ou en Mairie, 16 rue de l'église.
Vous pouvez également transmettre par mail à arretes-circulation-stationnement@saintmichel91.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par les services techniques de la commune de Saint-Michel-sur-Orge afin d'instruire les demandes de permission de voirie, d'assurer la sécurité de la voirie et de gérer la circulation communale. Elles sont collectées par les services techniques et lui sont destinées ainsi qu'à la préfecture, aux administrés, à la police municipale et aux pompiers en charge de la commune. Elles sont conservées pendant 5 ans pour les arrêtés temporaires, et définitivement pour les arrêtés permanents. La base juridique du traitement est l'obligation légale.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données et de rectification en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.